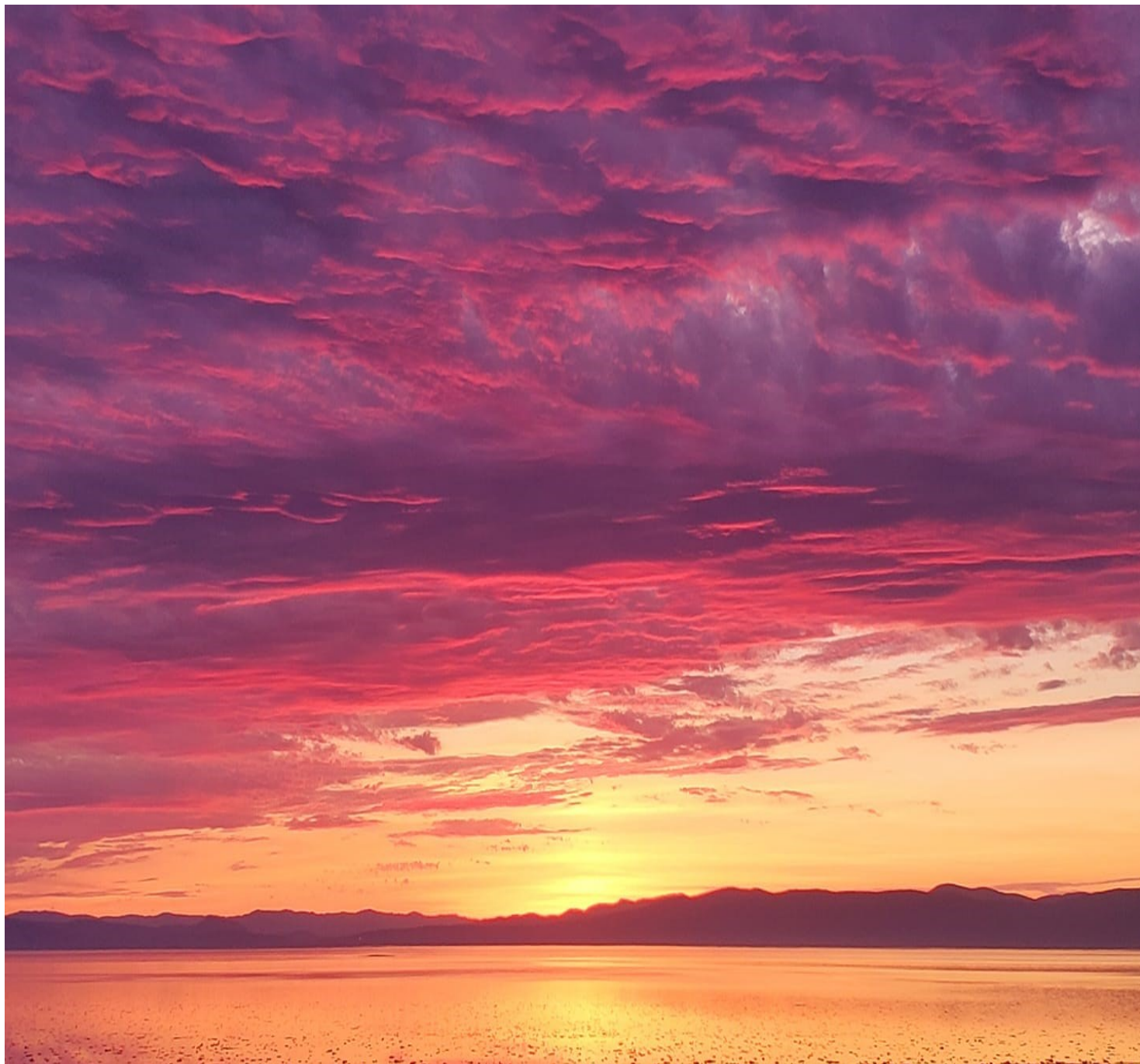


LA MARÉE MONTANTE

DE KAMOURASKA

JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE KAMOURASKA

VOL. 22 N°3



DECO SURFACES



- Portes & Fenêtres
- Matériaux de construction
- Poêles & Foyers
- Service de décoration
- Couvre-planchers
- Outillage à bois

1005, rue Lévesque Saint-Pascal (Québec)
Tél.: (418) 492-2347

Construction
Yves Gosselin



418 492-3492

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

9, route Lauzier
Kamouraska

Spécialiste en rénovation de maison

Rappel des activités à venir

Rappel des activités à venir

Marchés publics 10h00 à 14h00 devant l'ancien palais de justice

- 22 août
- 5 septembre

Ciné-piano Vers 20h00 à la Place publique devant le centre communautaire

- 17 août

Kamouraska se rencontre à l'été au quai de Kamouraska vers 16h30

- 27 août

Formule souper poutine, feu de joie, feux d'artifices avec le groupe de musique « The Subzz »



cc by-nc-nd b. monginoux / photo-paysage.com



SOMMAIRE

↘	Rappel des activités à venir	2	↗
↘	Message de la DGA	3	↗
↘	Socio-communautaire.....	4	↗
↘	Comité consultatif d'urbanisme CCU.....	5	↗
↘	Marchés publics	6	↗
↘	Reg'Art et cadets.....	7	↗
↘	Terra Nostra	8	↗
↘	Patrimoine maritime de Kamouraska	9	↗
↘	Service intermunicipale de sécurité incendie.....	10	↗
↘	Circuit vélo	11	↗
↘	Élections Canada	12	↗
↘	L'alcoolisme	13	↗
↘	Campagne élections.....	14	↗
↘	Calendrier élections	16	↗
↘	Procès-verbaux	18	↗
↘	Calendrier dates importantes	31	↗

LA MARÉE MONTANTE
DE KAMOURASKA

Pour nous contacter:

Développement de Kamouraska
67, avenue Morel, Kamouraska (Québec) G0L 1M0
418 492-6523 poste 223
cynthia.bernier@kamouraska.ca

Horaire bureau municipal : lundi au jeudi de 8h30 à 15h30 et vendredi de 8h30 à 12h30

Prochaine parution:
août 2021

Ce journal communautaire est publié par Développement de Kamouraska inc. à 325 exemplaires. Il est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Kamouraska. Les personnes intéressées vivant à l'extérieur de Kamouraska peuvent s'abonner au coût de 25\$ par année, frais de poste et de manutention compris, ou **gratuitement en s'inscrivant à la liste d'envoi par courriel sur le site de la municipalité de Kamouraska**. Politique du journal : Le journal se réserve le droit de modifier les articles pouvant porter préjudice à des personnes tout en prenant soin de conserver la teneur du message.

L'équipe du journal:

Montage : Marie-Pier Fournier

Photo page couverture : Claire Michaud

Message de la Directrice générale adjointe et agente de développement

Camps de jour

Le Camp de jour se terminera le 20 août prochain à midi.

Notre coordonnatrice, Laetitia Langelier et nos 2 animatrices, Anne-Florence Bernier et Mélodie Gingras, se préparent à faire une activité spéciale soirée ciné-camping pour nos jeunes.

Je tiens à les remercier pour l'organisation des activités cet été et pour le lien créé avec chacun de nos enfants.



Bureau d'accueil touristique de Kamouraska

Pour la saison 2021, le bureau d'accueil touristique de Kamouraska a ouvert ses portes sous la même formule qu'en 2020 afin de répondre aux mesures sanitaires.

Le service se fait donc par la fenêtre par nos deux employés, Xavier Dionne et Simon Labrie depuis le 18 juin pour la saison estivale. Le bureau est ouvert 7 jours sur 7 de 9 h à 17 h jusqu'à la fête du travail. Par la suite, le bureau aura un horaire allégé comme par les années passées.

Afin de bien informer les touristes, nous vous invitons à transmettre par courriel vos produits et services ainsi que vos disponibilités en hébergement (journalier) à l'adresse suivante : accueiltouristique@kamouraska.ca. Nos préposés pourront ainsi avoir l'information à jour et donner un service à l'image de marque de Kamouraska.

Nous souhaitons aussi vous informer que cette année, le bureau d'accueil sera sous l'entière responsabilité financière et de gestion du Comité de Développement de Kamouraska. Grâce à l'aide financière de la municipalité, le bureau d'accueil pourra opérer pour la totalité de la saison. Une structure de financement sera analysée pour les prochaines années.



Cynthia Bernier

Directrice générale adjointe / agente de développement



Plus de 40 artisans du Bas-Saint-Laurent

76, avenue Morel | G0L 1M0 | 418 308-0646



MARCHÉ GOURMAND

Pour le quotidien ou les grandes occasions!

JEUDI - DIMANCHE
11H - 18H

Entrées - Plats - Sucreries
charcuteries maison - fromages - bières - vins - café - produits locaux

www.cote-est.ca

Socio-communautaire



OFFICE D'HABITATION
DU KAMOURASKA EST

Téléphone : 418 492-2877
Télécopieur : 418 492-2904

Logements à louer à l'Office d'Habitation du Kamouraska Est dans les municipalités de St-Pascal, Kamouraska, Mont-Carmel, St-Philippe-de-Néri et St-Alexandre-de-Kamouraska.

Pour être admissible au programme HLM, les personnes intéressées devront avoir déclaré des revenus de 21 000 \$ maximum pour l'année 2020 et le locataire principal devra avoir un minimum de 50 ans.

Pour plus d'informations, contactez le 418-492-2877 et nous vous ferons parvenir la liste des documents nécessaires pour faire une demande officielle.



Entre 23h et 7h

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de se stationner sur tout le territoire de la municipalité entre 23h et 7h, tous les jours.

Règlementation sur les piscines

Prendre note que la réglementation sur les piscines a changé. Pour prendre connaissance de la nouvelle réglementation, rendez vous sur le lien suivant: kamouraska.ca/documentation/autres



Chronique du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Rencontres du CCU

Le Comité Consultatif d'Urbanisme tient maintenant ses rencontres les 3e mercredis du mois en après-midi.

Afin de bien répondre aux demandes des citoyens, ceux-ci ont jusqu'au vendredi précédent chacune des rencontres pour déposer leur dossier complet auprès de la municipalité. Si vous souhaitez déposer une demande de permis, vous devez communiquer avec Cynthia Bernier par courriel (cynthia.bernier@kamouraska.ca) ou par téléphone (418 492-6523 poste 223).

Demande de permis

Les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme ainsi que la municipalité tiennent à rappeler à l'ensemble des citoyens qu'une demande de permis est nécessaire avant d'effectuer tout travaux sur une propriété ou d'aménagement paysager.

Nous invitons donc les propriétaires à communiquer avec Cynthia Bernier par courriel (cynthia.bernier@kamouraska.ca) ou par téléphone (418 492-6523 poste 223) afin d'en faire la demande et ainsi éviter de recevoir un avis de cesser les travaux ou même une amende d'au moins 1 000 \$ par jour d'infraction.



Nous rappelons que des mesures d'allègements pouvaient être autorisées aux propriétaires commerçants pour des aménagements extérieurs dû à la Covid-19 mais que ceux-ci doivent préalablement en obtenir l'autorisation auprès de la municipalité avant de procéder aux travaux d'aménagement.

Comité Consultatif d'Urbanisme

Rappel demande de permis pour activités

Nous vous rappelons que pour toutes activités sur le territoire de la municipalité vous devez détenir un permis vous l'autorisant.

Rappel bacs à ordures, recyclage et matières résiduels

Il faut que les bacs soient placés face au chemin de façon accessible et près de la route, loin des murets, des arbres, etc.



Sébastien Massé
propriétaire
Cell. : 418 551-1213
info@kamouraska.carrxpert.com

www.carrxpert.com

216, rue Rochette
Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0
Tél. : 418 308-1001 • Fax : 418 308-1002

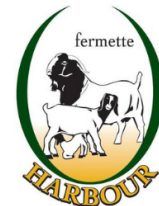
 **Provigo**^{MC}

Alimentation Gabriel Landry inc.

501, avenue Patry, Saint-Pascal

418 492-1034

MARCHÉ PUBLIC DE KAMOURASKA



4 DIMANCHES:



- 25 JUILLET

- 8 AOÛT



- 22 AOÛT

- 5 SEPTEMBRE



10h à 14h

111 avenue Morel



**MARCHÉ PUBLIC
- KAMOURASKA -**





Invitation du Groupe Reg'Art pour l'été 2021

Tous les samedis du reste de l'été, du 17 juillet au 5 septembre, nous profiterons à nouveau de l'accueil de la Fabrique de Saint-Louis de Kamouraska pour nous installer dans les parterres de l'église de 10h à 16h. L'activité est remise au dimanche en cas de pluie.

Vous savez que nous regroupons des peintres de médiums et techniques différentes, de la variété et du plaisir pour les yeux! Nous apporterons quelques œuvres en plus du travail sur place.

Reg 'Art en Couleurs est à nouveau prévu pour la fin de semaine du travail, avec ou sans chapiteaux, mais bien au poste les samedis et dimanches pour finir la saison avec vous. Suivez-nous sur notre page Facebook pour connaître tous les détails de nos activités.

Nous avons vraiment hâte de sortir de nos ateliers et de partager avec le public. Cette stimulation nous apporte beaucoup et les échanges sont extrêmement enrichissants.

On vous attend et en toute sécurité. Notre organisation des lieux nous permettra de respecter les règles de la santé publique.

À bientôt et un merveilleux été à tous!

Hélène Desjardins, présidente

Murielle Lévesque, secrétaire

Groupe Reg'Art



Reprise des activités au cadets de l'Air de Rivière-du-Loup

Dès septembre prochain des activités seront offertes à l'Escadron 282 Rivière-du-Loup.

Un programme jeunesse s'adressant à tous les jeunes de 12 à 18 ans qui leur permet de développer des compétences essentielles au travers d'expériences inoubliables.

Je t'offre un vol en avion ou en planeur, du tir à la carabine et du biathlon, des expériences de survie en forêt, des expéditions, des randonnées, des activités sportives, des courses d'orientation, du maniement de cartes et boussoles, du GPS, des cours de premiers-soins, des formations en aviation, des visites culturelles et bien plus encore !

Inscris-toi !

418-862-2400 poste 7

escadron282@videotron.ca

Escadron 282

Capt Ghislain Roy, CD

Escadron 282 Rivière-du-Loup,

327, Boulevard Armand-Thériault,

C.P. 577,

Rivière-du-Loup, Québec, G5R 5E4

Téléphone : (418) 862-2400 poste 7

Adresse électronique : escadron282@videotron.ca

Terra Nostra—Guido Macias-Valadez

Il est facile d'accepter la terre comme mère nourrice, mais difficile de voir que sans elle, on est orphelin. Nous l'avons surexploitée, nous avons exterminé des espèces, et extirpé l'énergie de ses entrailles. Quand une pandémie nous montre nos excès, on est surpris par notre fragilité, et par la crainte d'attraper des virus difficiles à combattre. Comme dans l'univers tout tend à l'équilibre, l'énergie générée d'un côté se perd de l'autre. Si nous produisons sans cesse, et encourageons la surconsommation, nous dépensons l'énergie accumulée par notre planète depuis des millions d'années. Et si au contraire, on adaptait la façon de consommer à la capacité de la terre d'équilibrer l'énergie fossile, hydraulique, éolienne, solaire...

Cependant, l'équilibre implique la lutte pour vivre dans un monde où la vie se reproduit partout, et où nous ne sommes qu'un maillon de la chaîne, en interaction continue avec l'environnement, tantôt généreux, tantôt hostile et destructeur. Bien que nous prédisions les tempêtes, nous ne pouvons les empêcher.

En accord avec l'environnement, nous suivons le mouvement de l'univers, où malgré la myriade d'étoiles et de planètes, il y a peu de collisions et tout tend vers l'harmonie.

Sur le long chemin de l'histoire humaine, nous avons suivi les transformations de la matière, et de matière nous sommes faits. Pourtant, nous nous sommes éloignés d'elle, quand la parole et la conscience nous ont emmenées sur des chemins qui font réfléchir sur l'existence et notre lien avec la nature. Ce faisant, nous avons essayé en vain, de nous croire au-dessus d'elle comme des rois, mais la réalité nous a maintes fois montré notre erreur.

Nous avons eu des moments de désordre intense, et d'autres, d'avancement et harmonie. En tant qu'individus, il nous est difficile de nous contrôler, essayant en vain d'apprivoiser nos instincts, d'apaiser nos désirs et de nous laisser guider par une logique et une éthique qui nous sont propres.

On oublie souvent comme il est difficile de refouler les besoins et de contrôler les émotions, quand l'important c'est de les harmoniser. Il faut les laisser sortir au bon moment, en accord avec ceux qui nous entourent. Acceptons tous nos sentiments, reportons-les si nécessaire, et exprimons-les lorsque l'occasion se présente !




Présent pour vous!

Rivière-du-Loup
418-868-1280

Montmagny
418-248-1211

Député fédéral
BERNARD GÉNÉREUX
MONTMAGNY—L'ISLET—KAMOURASKA—RIVIÈRE-DU-LOUP




MARIE-EVE PROULX
DÉPUTÉE DE CÔTE-DU-SUD

✉ Marie-eve.proulx.cds@assnat.qc.ca

BUREAU DE MONTMAGNY
ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER
6, rue Saint-Jean-Baptiste Est #206
Montmagny (Québec) G5V 1J7
☎ 418 234-1893
📞 Sans frais : 1 866 774-1893

BUREAU DE SAINT-PASCAL
ÉDIFICE CLAUDE-BÉCHARD
235, rue Rochette #108
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
☎ 418 492-7730
📞 Sans frais : 1 800 463-1251

BUREAU DE SAINTE-PÉRPÉTUE
366, rue Principale Sud #205
Sainte-Perpétue (Québec) G0R 3Z0

ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

Patrimoine Maritime de Kamouraska



Appel à tous et toutes!

Êtes-vous soucieux de préserver la beauté de Kamouraska et son environnement?

Êtes-vous sensible à son histoire et à son patrimoine?

Êtes-vous peiné de voir le quai Taché se dégrader dangereusement?

Voyez-vous l'avenir du village avec une épave de béton délabrée s'avançant dans le fleuve?

Aimeriez-vous apporter votre créativité, vos idées ou vos compétences au sein d'un organisme valorisant le patrimoine maritime?

Venez vous joindre à **Patrimoine maritime de Kamouraska**.

Nous serons très heureux de vous accueillir à titre de membre ou d'administrateur. N'hésitez pas à communiquer avec nous à patrimoine.maritime@gmail.com. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions!



MALLETTE

SENCRL

Société de comptables
professionnels agréés

LL Avec **vous**, là où ça compte TT

Gilles Lebel, CPA, CA
Carolyne Thériault, CPA, CA
Valérie Mailloux, CPA, CGA

470, avenue Chapleau
Saint-Pascal (Québec)
G0L 3Y0

tél. : 418 492-3515
télec. : 418 492-9640

www.mallette.ca



Message du Service intermunicipal de sécurité incendie

Conseils pour une sortie en plein air en toute sécurité

Pour une sortie en plein air en toute sécurité, nous conseillons aux randonneurs, plaisanciers, amateurs de véhicules hors-route et cueilleurs de fruits sauvages, ces quatre conseils pour éviter toute mésaventure :

1- Communiquez les délais de votre excursion à une personne-ressource. Elle devrait connaître le moment de votre départ et de votre retour, votre itinéraire, votre destination, la description de vos moyens de transport (ex. véhicules, plaques, description d'un véhicule ou d'une embarcation, etc ...).



2- Soyez en mesure de vous repérer et d'être en mesure de donner votre position. Emportez GPS, cartes et boussole. En cas d'urgence, les premiers secours doivent pouvoir se rendre jusqu'à vous, même si vous êtes en milieu isolé.

3- Apportez avec vous un moyen de communication efficace pour être en contact tout au long du trajet. Pensez à des solutions alternatives en cas d'absence de réseau cellulaire.

4- Soyez autonome ! Emportez une trousse de premiers soins et d'autres indispensables à la survie.

Il existe une multitude d'applications de cartographie pour téléphones intelligents :

- Sentiers fédérés pour quads (iQuad)
- Sentiers de motoneiges (iMotoneige)
- Bornes du Kamouraska (KamOù)
- Gestionnaire d'itinéraires (AdventureSmart)

Vous pouvez également télécharger le formulaire « Orientez votre excursion », sur le site de la Sûreté Québec à : <https://www.sq.gouv.qc.ca/communiques/excursions-milieu-isole/>



du

Bonne et sécuritaire excursion !

Christian Madore, Pompier/Préventionniste en sécurité incendie
418 492-2312 poste 241

[cma-](#)


Tu as besoin de ventiler... Tu te sens seule, c'est temps-ci... Tu as besoin de rése...
Tu te questionnes...
Appele-nous, on est là pour toi !
418-492-1449

Heures d'ouverture
8 : 30 AM - 16 : 30 PM
Du lundi au Vendredi
*Mardi am fermé
710, rue Taché
Saint-Pascal

Bienvenue à toutes!

NOS SERVICES

- Écoute
- Accompagnement juridique
- Accompagnement social
- Accueil et référence
- Animation sociale
- Groupes d'entraide
- Relation d'aide
- Renseignements généraux
- Représentation dans le milieu
- Soutien en violence

*Tout en respectant les directives de la Santé publique.


EXCAVATION - TRAVAUX À FORFAIT
ÉPANDAGE DE LIQUIDES ET SOLIDES
DÉNEIGEMENT

94, rang des Côtes, KAMOURASKA

Jean-François Paradis
418.860.6438
Martin Briand
418.894.9101

Besoin de parler?

Accueil Empathie
Confidentialité Respect
Non jugement

TEL-AIDE
QUÉBEC
Service d'écoute téléphonique

Service d'écoute téléphonique
Solitude, détresse, anxiété, Idées suicidaires...

Ouvert de 9h à minuit, 7 jours sur 7

418 686-2433
Québec métro

SANS FRAIS
1 877 700-2433
Portneuf, Charlevoix, Bas St-Laurent,
Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine

www.telaide.qc.ca



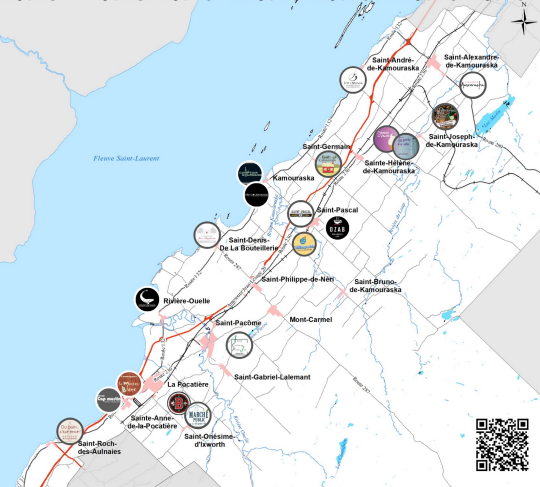
En parler, ça fait du bien...

Circuits
André-Côté

À VÉLO OU EN AUTO. DÉCOUVREZ LES HALTES GASTRONOMIQUES DES CIRCUITS ANDRÉ-CÔTÉ.

15 JUIN AU 15 SEPTEMBRE DE ST-ROCH-DES-AULNAIES À ST-ALEXANDRE-DE-KAM 3 CIRCUITS 19 ARRÊTS

À L'ACHAT D'UN PRODUIT VEDETTE, UN DON SERA REMIS À LA FONDATION ANDRÉ-CÔTÉ.



FONDATION André-Côté



1202, 4^e avenue Painchaud, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

Tél. : 418 856-5540

Courriel : direction.latraversee@videotron.ca

Site web : www.la-traversee.ca



Tu souffres d'isolement? Tu traverses une période difficile?

Tu vis avec un problème d'anxiété, de dépression, de bipolarité, entendeur de voix, etc.?

Tu as besoin d'être écouté(e) et accompagné(e) pour t'en sortir?

La Traversée est là pour t'aider en te donnant les outils nécessaires.

Les services et l'écoute sont gratuits et offerts en face à face, par téléphone, par Internet ou via les pages Facebook des intervenant(e)s.

TOUTES LES CONSIGNES GOUVERNEMENTALES SONT RESPECTÉES.

Services offerts

- Accompagnement social
- Écoute face à face et téléphonique
- Groupe sur le rétablissement
- Groupes d'entraide ou rencontres
- Groupe d'autogestion de l'estime de soi ou de l'anxiété
- Zoothérapie
- Cheminement personnel et connaissance de soi
- Insertion sociale
- Conférences
- Gestion autonome de la médication

Ateliers et activités

- Art et créativité
- Vie associative et activités de financement
- Sorties sociales, activités culturelles et thématiques
- Éducation populaire
- Promotion, prévention et saines habitudes de vie
- Midis thématiques au cégep
- Sorties plein-air
- Sport et loisirs : raquette, vélo, ski de fond, marche, randonnées, etc.



Ramonage de cheminées
Frédéric Pilote

Cell. : 418 894-8608
Bur. : 418 860-2100
ramonage.fp@hotmail.com

Ramonage / Inspection
Installation / Réparation
Dénéigement de toitures
Location de nacelle à l'heure ou forfait

280, rue Principale, C.P. 561, Saint-Antonin, Qué, G0L 2J0

Membre affilié



Pharmacie
Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier inc.

Heures d'ouverture

Lundi - Mardi - Mercredi	9 h à 20 h	555, rue Taché
Jeudi - Vendredi	9 h à 21 h	Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0
Samedi	9 h à 17 h	Tél. : 418 492-1234
Dimanche	10 h à 13 h	Télec. : 418 492-6221
		Courriel : bsr@famiprix.com



**Lorsque vous ne savez pas
vers qui vous tourner...
parce qu'une personne
boit trop...**

Les Groupes Familiaux Al-Anon peuvent vous aider.
Pour en savoir plus, assistez à une réunion confidentielle dans votre localité.
888 4AL-ANON • al-anon.org

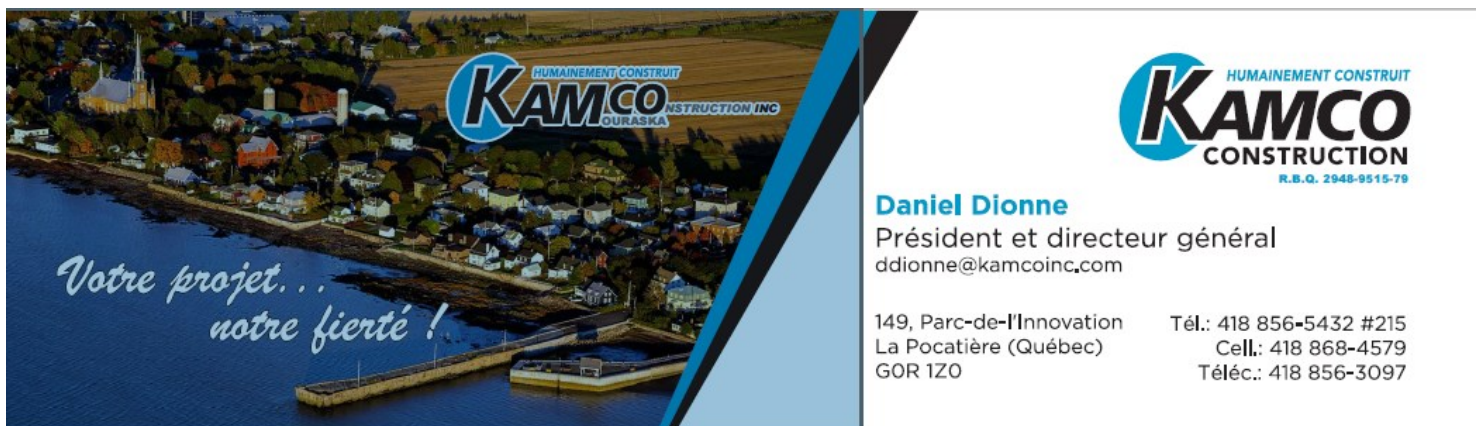
L'alcoolisme affecte non seulement la personne alcoolique, mais aussi tout le monde autour d'elle.

Al-Anon est un programme de soutien mutuel pour toute personne préoccupée par la consommation d'alcool d'une autre personne.

Le groupe *Al-Anon Temps de Vivre* de St-Pascal est maintenant rouvert en salle, à tous les lundis soir, 19h30 à l'adresse habituelle :
De plus, les réunions téléphoniques et en ligne sont toujours disponibles sur la plateforme ZOOM.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter notre site web pour le Québec Est :

Centre communautaire Robert Côté
470 rue Notre-Dame St-Pascal
Salle Ernest Ouellet (porte côté Nord)



KAMCO CONSTRUCTION INC.
HUMAINEMENT CONSTRUIT
DURASKA

*Votre projet...
notre fierté !*

Daniel Dionne
Président et directeur général
ddionne@kamcoinc.com

149, Parc-de-l'Innovation
La Pocatière (Québec)
GOR 1Z0

Tél.: 418 856-5432 #215
Cell.: 418 868-4579
Télec.: 418 856-3097



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

PERSONNEL ÉLECTORAL RECHERCHÉ

Dans le cadre de la préparation d'un prochain scrutin fédéral, le directeur du scrutin de la circonscription de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup est à la recherche de personnes pouvant occuper les fonctions de superviseurs de centres de scrutin, de scrutateurs, d'agents d'inscription et de préposés à l'information pour le vote par anticipation et le jour du scrutin dans votre municipalité. Une formation obligatoire et rémunérée devra être suivie par les candidats retenus.

Pour occuper l'une ou l'autre de ces fonctions, vous devez être citoyen canadien et être âgé d'au moins 16 ans le jour du scrutin.

Si vous êtes intéressés à occuper l'un de ces postes ou si vous connaissez quelqu'un dans votre entourage qui pourrait l'être, vous pouvez postuler dès maintenant en ligne en visitant le site d'Élections Canada à l'adresse <https://www.elections.ca/> dans la section « Emploi » sous l'onglet « Préposés au scrutin » en cliquant sur le bouton « Plus l'information – Postulez » et à droite sur le bouton « Postulez ».

Vous y retrouvez toute l'information requise sur la description de chacun des postes disponibles et sur la rémunération qui y est attachée. Vous pouvez également consulter en ligne le matériel de formation de chacun des postes à combler en cliquant sur le bouton « Matériel de formation » situé au-dessus du bouton « Postulez ».

Sources :

Georges Deschênes,

Directeur du scrutin | Returning Officer

Circonscription | Electoral district | Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup

Tél. : 418-863-7431/courriel : Georges.Deschenes@elections.ca

 **Desjardins**
Caisse Centre-Est-
du-Kamouraska



POUVEZ-VOUS VOTER PAR CORRESPONDANCE ?

Vous pouvez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous avez votre domicile dans la municipalité et vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé. Votre proche aidant domicilié à la même adresse peut aussi voter par correspondance.
- Vous êtes en isolement ordonné ou recommandé par les autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours ;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) porteur(se) de la maladie ;
 - présentez des symptômes de la COVID-19 ;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours ;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.
- Pour voter par correspondance, vous devez faire votre demande **au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.**
- Les bulletins de vote remplis devront être reçus au bureau de votre présidente ou président d'élection **au plus tard le 5 novembre 2021, à 16 h 30.**
- Si vous êtes admissible au vote par correspondance, vous pouvez également faire une demande de modification à la liste électorale par écrit.

Informez-vous auprès de votre présidente ou président d'élection.

QUATRE HEURES POUR ALLER VOTER, C'EST VOTRE DROIT !

Le jour de l'élection, votre employeur doit s'assurer que vous disposez de **quatre heures consécutives** pour aller voter.

MUNICIPALITÉS DE MOINS DE 5000 HABITANTS

DONS AUX PERSONNES CANDIDATES

Vous pouvez donner jusqu'à 200 \$ à chaque personne candidate se présentant à une élection générale. Vous devez verser votre don directement à cette personne. Si le montant dépasse 50 \$, vous devez le faire au moyen d'un chèque personnel. La personne candidate peut se verser, en plus d'une somme de 200 \$, un don personnel d'un maximum de 800 \$ afin d'effectuer des dépenses en vue de favoriser son élection.

CONTRÔLE DES DÉPENSES

Seule la personne candidate à une élection peut engager et payer des dépenses en vue de favoriser son élection. Ces dépenses sont limitées en fonction des dons qu'elle reçoit et de son don personnel. La personne candidate devra préparer un formulaire des dons qu'elle aura reçus (y compris son don personnel) et des dépenses qu'elle aura effectuées. Elle devra remettre ce formulaire à la trésorière ou au trésorier de la municipalité, qui en fera parvenir une copie à Elections Québec.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le bureau de la présidente ou du président d'élection de votre municipalité.

Mychelle Lévesque
Municipalité de Kamouraska
67, avenue Morel
Kamouraska (Québec) G0L 1M0

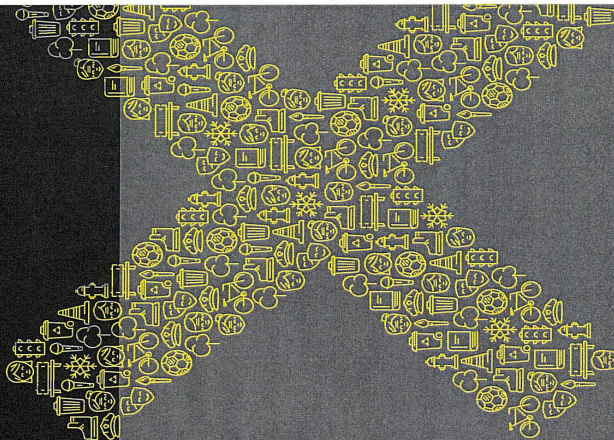
Tél. : 418 492-6623 Poste : 221

DGE-114-VF (21-07)

ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021

Manuel de l'électeur

Voici ce que vous devez savoir pour voter



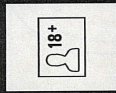
élections Québec

Une élection générale se tiendra dans votre municipalité le dimanche 7 novembre 2021.

POUR VOTER, vous devez respecter les conditions suivantes :



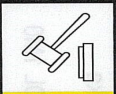
Être sur la liste électorale



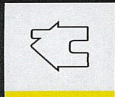
Avoir 18 ans ou plus



Avoir la citoyenneté canadienne*

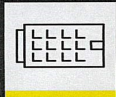


Ne pas être sous curatelle¹ ni privé de vos droits électoraux*



- Avoir votre domicile dans la municipalité*
- Habiter au Québec depuis six mois*

OU



Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise depuis au moins 12 mois*

Communiquez avec votre présidente ou **pour obtenir plus d'information.**

* AU 1^{er} SEPTEMBRE 2021

ÊTES-VOUS SUR LA LISTE ÉLECTORALE ?

Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur la liste électorale municipale.

Vous pouvez vérifier si vous l'êtes en consultant l'avis d'inscription transmis par votre municipalité.

VÉRIFIEZ MAINTENANT!

Le jour de l'élection, vous ne pourrez plus vous inscrire ni faire de changement d'adresse.

POUR VOUS INSCRIRE OU MODIFIER VOTRE INSCRIPTION

Présentez-vous au bureau de révision, aux jours et aux heures indiqués sur l'avis d'inscription transmis par la municipalité.

Un parent, une conjointe, un conjoint ou une personne qui cohabite avec vous peut faire cette démarche à votre place.

Si vous avez des questions, communiquez avec votre présidente ou président d'élection. Ses coordonnées figurent au verso du dépliant.

DOCUMENTS POUR VOUS INSCRIRE

Pour vous inscrire ou pour effectuer un changement d'adresse, vous devez présenter deux documents qui contiennent :

- 1 votre nom et votre date de naissance (certificat de naissance, carte d'assurance maladie, passeport, etc.) ;
- 2 votre nom et l'adresse de votre domicile actuel (permis de conduire, facture de téléphone ou d'électricité, etc.).

POUR VOTER

Vous devez établir votre identité en présentant l'un des documents suivants :

- carte d'assurance maladie du Québec ;
- permis de conduire du Québec ;
- passeport canadien ;
- certificat de statut d'Indien ;
- carte d'identité des Forces canadiennes.

BESOIN D'ASSISTANCE POUR VOTER ?

Le personnel du bureau de vote est là pour vous aider.

- Vous pouvez demander de l'aide pour marquer votre bulletin de vote.
- Si vous avez un handicap visuel, vous pouvez demander le gabarit qui vous aidera à voter par vous-même.
- Si vous êtes une personne sourde ou malentendante, une ou un interprète peut vous accompagner.

Le jour de l'élection, les bureaux de vote sont ouverts de 9 h 30 à 20 h.

Vous pouvez aussi voter par anticipation de 9 h 30 à 20 h le(s)

LES MESURES SANITAIRES en vigueur au moment des élections seront respectées dans tous les bureaux de vote (port du masque ou du couvre-visage, distanciation physique, désinfection des mains). Tout sera mis en œuvre pour assurer la sécurité de l'ensemble des personnes présentes dans les bureaux de vote.

Vous pourrez aussi utiliser votre propre crayon de plomb ou votre stylo noir ou bleu.

1. Une personne est sous curatelle si un tribunal l'a reconnue inapte, de façon totale et permanente, à prendre soin d'elle-même et à administrer ses biens.



Calendrier électoral municipal – Élection générale du 7 novembre 2021

DEBUT DE LA PERIODE ELECTORALE

DSE-1009 9 (21-04)
 Lot sur les élections et les référendums dans les municipalités

ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES

- Depuis le 1^{er} janvier 2020, autoriser un électeur qui s'engage à se présenter comme candidat indépendant (5000 hab. ou plus) (a. 375 et 400-1) – CAH-3.1
- Avant le 1^{er} septembre 2021, informer chaque propriétaire non propriétaire de son droit de faire inscrire sur la liste électorale (a. 53-2) – PRC-2
- Nommer un secrétaire d'élection (a. 72) – PRC-10
- Afficher la liste du personnel électoral (a. 87) – PRC-11

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDEDI	SAMEDI	DIMANCHE
20 septembre	JOUR -48	21 septembre	JOUR -47	22 septembre	JOUR -46	23 septembre	JOUR -45
27 septembre	JOUR -41	28 septembre	JOUR -40	29 septembre	JOUR -39	30 septembre	JOUR -38
4 octobre	JOUR -34	5 octobre	JOUR -33	6 octobre	JOUR -32	7 octobre	JOUR -31
11 octobre	JOUR -27	12 octobre	JOUR -26	13 octobre	JOUR -25	14 octobre	JOUR -24
18 octobre	JOUR -20	19 octobre	JOUR -19	20 octobre	JOUR -18	21 octobre	JOUR -17
25 octobre	JOUR -13	26 octobre	JOUR -12	27 octobre	JOUR -11	28 octobre	JOUR -10
1^{er} novembre	JOUR -6	2 novembre	JOUR -5	3 novembre	JOUR -4	4 novembre	JOUR -3
8 novembre	JOUR -1	9 novembre	JOUR -1	10 novembre	JOUR -1	11 novembre	JOUR -1
15 novembre	JOUR -4	16 novembre	JOUR -3	17 novembre	JOUR -2	18 novembre	JOUR -1
22 novembre	JOUR -11	23 novembre	JOUR -10	24 novembre	JOUR -9	25 novembre	JOUR -8
29 novembre	JOUR -18	30 novembre	JOUR -17	1^{er} décembre	JOUR -16	2 décembre	JOUR -15
6 décembre	JOUR -24	7 décembre	JOUR -23	8 décembre	JOUR -22	9 décembre	JOUR -21
13 décembre	JOUR -31	14 décembre	JOUR -30	15 décembre	JOUR -29	16 décembre	JOUR -28
20 décembre	JOUR -38	21 décembre	JOUR -37	22 décembre	JOUR -36	23 décembre	JOUR -35
27 décembre	JOUR -45	28 décembre	JOUR -44	29 décembre	JOUR -43	30 décembre	JOUR -42
3 janvier 2022	JOUR -51	4 janvier 2022	JOUR -50	5 janvier 2022	JOUR -49	6 janvier 2022	JOUR -48

LEGENDE

- Déclaration de candidature
- Confection de la liste électorale
- Période potentielle de révision
- Accès à des personnes handicapées

ACTIVITÉS SUBSÉQUENTES

- Après l'expiration du délai de quatre jours suivant la fin du recensement pour déclarer un nouveau député ou un nouveau conseiller, procéder les candidats élus par scrutin et leur transmettre une copie de la proclamation dans les trois jours (a. 255 et 259) – APP-2
- Donner sans public du résultat de l'élection, mentionnant les élus à renvoyer, et le transmettre au DCE ainsi qu'à la MRC, ou à la communauté métropolitaine (a. 201) – APP-3
- Au plus tard le 26 novembre, transmettre au DCE les changements concernant les élections dominicales (a. 140) – REC-9
- Rappeler aux candidats, élus ou non, de transmettre leur liste des donateurs et rapport des dépenses (a. 513, à 515 et 520) (moins de 5000 hab.) – APP-10

FIN DE LA PERIODE ELECTORALE

Comment se porter candidat

Voir domaine : scolaire

Des mesures différentes de celles énoncées dans cette page pourraient être en vigueur pour les élections générales municipales du 7 novembre 2021 en raison de la pandémie de COVID-19. Nous diffuserons des informations plus précises d'ici là. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, adoptée le 25 mars 2021, et le projet de règlement qui découle de cette loi, publié dans la Gazette officielle le 9 avril 2021.

Choix d'un poste

Une personne peut poser sa candidature à un seul poste de membre du conseil d'une municipalité.

Conditions d'admission

Pour ce faire, lors d'une élection générale, elle doit avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la municipalité et résider sur ce territoire de façon continue ou non depuis au moins les 12 derniers mois, le 1er septembre de l'année civile où doit avoir lieu l'élection générale ou, dans le cas d'une élection partielle, au moins les 12 derniers mois à la date de la publication de l'avis d'élection.

Formulaire à obtenir

On peut se procurer le formulaire de déclaration de candidature au bureau du président d'élection de la municipalité.

Regroupement permis

Dans le cas des municipalités assujetties au financement des partis politiques (municipalités de 5 000 habitants ou plus), les candidats peuvent être regroupés en partis autorisés. Pour ce qui est des autres municipalités, les candidats peuvent former des équipes reconues par le président d'élection.

Période pour déposer sa candidature

La période pendant laquelle une personne peut déposer sa déclaration de candidature dûment remplie, accompagnée des documents appropriés, au bureau du président d'élection, débute le 51e jour et se termine à 16 h 30 le 37e jour précédant celui qui a été fixé pour le scrutin. Cependant, il est préférable de vérifier les jours et les heures d'ouverture du bureau de votre président d'élection.

Pour plus d'information sur les élections municipales :

<https://www.electionsquebec.qc.ca/francais/municipal/index.php>

<https://www.electionsquebec.qc.ca/francais/mu>

Conseil municipal de Kamouraska



Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Kamouraska, tenue à 19H30 dans la grande salle du Centre communautaire de Kamouraska, le lundi 7 juin 2021, sous la présidence du maire, Gilles A. Michaud.

Cette séance se tiendra à huis clos étant donné la situation actuelle de la pandémie Covid-19 et tel que recommandé par les autorités de la santé publique. Cette séance ordinaire sera enregistrée et transférée sur le site Internet de la municipalité.

Cette séance se tiendra en présence de membres du conseil (avec distanciation & mesures sanitaires appliquées) et par téléphone (visioconférence) étant donné la situation actuelle de la pandémie Covid-19 et tel que recommandé par les autorités de la Santé publique.

RÉSOLUTION

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 dont les membres du conseil ont reçu copie dans les délais prévus affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à sa lecture. Le procès-verbal a été affiché aux endroits prévus et est adopté.

- *Adoptée à l'unanimité -*

DÉPÔT PAR LE MAIRE DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2020 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE.

SUITE À L'ADOPTION DU PROJET DE LOI 122, LE GOUVERNEMENT A INTRODUIT L'OBLIGATION POUR LE MAIRE D'UNE MUNICIPALITÉ DE FAIRE RAPPORT, LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE JUIN, DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE. POUR QUE LES CITOYENS (NES) PUISSENT EN PRENDRE CONNAISSANCE, CE RAPPORT SERA INTRODUIT

SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ.

RÉSOLUTION POUR RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE LOCATION ENTRE LA MUNICIPALITÉ & MONSIEUR JACQUES HUDON

QUE la municipalité renouvelle sa convention avec monsieur Jacques Hudon concernant la location d'un terrain sur le territoire à des fins d'installation d'un panneau touristique pour une période de dix (10) ans au prix de 50,00 \$/année.

QUE Gilles A. Michaud, maire et Mychelle Lévesque, directrice générale & secrétaire-trésorière soient autorisés à signer la convention.

- *Adoptée à l'unanimité -*

RÈGLEMENT NO 2021.03 MODIFIANT LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE ADOPTÉE LE 20 DÉCEMBRE 2010 PAR LA RÉSOLUTION, NUMÉRO 10-12-250 AFIN D'Y INCLURE À COMPTER DU 25 JUIN 2021 UNE MESURE FAVORISANT LES BIENS ET SERVICES QUÉBÉCOIS AINSI QUE LES FOURNISSEURS, LES ASSUREURS ET LES ENTREPRENEURS QUI ONT UN ÉTABLISSEMENT AU QUÉBEC ET CE, JUSQU'AU 25 JUIN 2024

ATTENDU QUE la Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité de Kamouraska le 20 décembre 2010, résolution numéro 10-12-250, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. ») ;

ATTENDU QUE la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant

diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné par Michel Dion et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté, séance tenante ;

RÉSOLUTION

QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

2. La Politique de gestion contractuelle adoptée le 20 décembre 2010 par la résolution 10-12-250 est modifiée par l'ajout de l'article suivant :

3. Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique, la municipalité doit favo-

Conseil municipal de Kamouraska



riser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

- *Adoptée à l'unanimité -*

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-03

RÉSOLUTION

QUE le règlement 2021-03 soit adopté sans modifications.

- *Adoptée à l'unanimité -*

RÉSOLUTION D'ACCEPTATION DE L'EMBAUCHE, À TITRE D'INSPECTRICE EN BÂTIMENT, DE MADAME BARBARA GAUTHIER À LA MRC DE KAMOURASKA

Attendu que la municipalité de Kamouraska adhère à l'entente inter-municipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement conclue avec la MRC de Kamouraska;

ATTENDU QUE la responsabilité première de la MRC de Kamouraska dans le cadre de cette entente consiste à fournir le service d'inspection régionale aux municipalités adhérentes;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a récemment embauché madame Barbara Gauthier, à titre d'inspectrice régionale, afin d'être en mesure d'assurer ses obligations contractuelles envers les municipalités en cette matière;

ATTENDU QUE madame Barbara Gauthier remplacera Monsieur Donald Guy à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement pour la municipalité de Kamouraska;

RÉSOLUTION

QUE le conseil municipal de Kamouraska nomme madame Barbara Gauthier, à titre d'inspectrice régionale en bâtiment et en environnement.

- *Adoptée à l'unanimité -*

RÉSOLUTION POUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME FDMK / VOLET MUNICIPAL ACTIVITE LOCALE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer annuellement les municipalités à réaliser des activités citoyennes ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une activité citoyenne qu'elle désire financer en partie par ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de 500 \$;

RÉSOLUTION

QUE la municipalité s'engage à investir dans cette activité ;

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en inté-

grant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité;

QUE la municipalité s'engage à affecter le montant de 500 \$ provenant du FDMK en 2021 au paiement des dépenses engendrées par l'activité Théâtre de la Bacaise le 1er août prochain.

- *Adoptée à l'unanimité -*

RÉSOLUTION POUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME FDMK/ VOLET MUNICIPAL ACTIVITE LOCALE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer annuellement les municipalités à réaliser des activités citoyennes ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une activité citoyenne qu'elle désire financer en partie par ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de 500 \$;

RÉSOLUTION

QUE la municipalité s'engage à investir dans cette activité ;

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité;

QUE la municipalité s'engage à affecter le montant de 500 \$ provenant du FDMK en 2021 au paiement des dépenses engendrées par l'activité <Kamouraska se retrouve à l'été> le 14 août prochain.

- *Adoptée à l'unanimité -*

RÉSOLUTION POUR DEMANDE D'AIDE



Conseil municipal de Kamouraska

FINANCIÈRE AU PROGRAMME FDMK / VOLET MUNICIPAL - ACTIVITÉ LOCALE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer annuellement les municipalités à réaliser des activités citoyennes ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une activité citoyenne qu'elle désire financer en partie par ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de 500 \$;

QUE la municipalité s'engage à investir dans cette activité ;

RÉSOLUTION

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité;

QUE la municipalité s'engage à affecter le montant de 500 \$ provenant du FDMK en 2021 au paiement des dépenses engendrées par l'activité Ciné Piano le 17 août prochain.

- *Adoptée à l'unanimité -*

RÉSOLUTION D'AUTORISATION POUR UTILISATION DE LA GRANDE SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PAR LE SYM- POSIUM DU KAMOURASKA

CONSIDÉRANT la demande déposée par le Symposium de peinture du Kamouraska pour la tenue de l'activité Symposium, en juillet prochain, pour utilisation de la grande salle du Centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QU'à ce moment, il y aura encore des mesures sanitaires à appliquer contre la pandémie COVID-19 ; mesures transmises par la Santé publique ; QUE la municipalité autorise

la tenue de cette activité dans la semaine du 18 juillet au 25 juillet 2021.

RÉSOLUTION

QUE la municipalité demande aux organisateurs/responsables de l'activité de respecter toutes les mesures sanitaires qui seront émises par la Santé Publique lors de l'activité.

QUE l'organisme doit fournir le désinfectant à main ou autre matériel qui seront utilisés durant l'activité.

- *Adoptée à l'unanimité -*

RÉSOLUTION D'AUTORISATION POUR UTILISATION DE LA GRANDE SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PAR LE CENTRE D'ART DE KAMOURASKA

CONSIDÉRANT LA DEMANDE DÉPOSÉE PAR LE CENTRE D'ART DE KAMOURASKA POUR LE TOURNAGE DE NOTRE COLLOQUE VIRTUEL À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE 18 JUIN PROCHAIN POUR UTILISATION DE LA GRANDE SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ;

CONSIDÉRANT QU'À CE MOMENT, IL Y AURA ENCORE DES MESURES SANITAIRES À APPLIQUER CONTRE LA PANDÉMIE COVID-19 ; MESURES TRANSMISES PAR LA SANTÉ PUBLIQUE ;

RÉSOLUTION

QUE la municipalité autorise la tenue de cette activité prévue le 18 juin prochain.

QUE la municipalité demande aux organisateurs/responsables de l'activité de respecter toutes les mesures sanitaires qui seront émises par la Santé Publique lors de l'activité.

QUE l'organisme doit fournir le désinfectant à main ou autre matériel qui seront utilisés durant l'activité.

- *Adoptée à l'unanimité -*

RÉSOLUTION POUR UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTRICES ET LES ÉLECTEURS DE 70 ANS OU PLUS POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE

DU 7 NOVEMBRE 2021 ET POUR TOUTE PROCÉDURE RECOMMENCÉE CONFOR- MÉMENT À L'ARTICLE 276 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c. 8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et le Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

CONSIDÉRANT QU'EN vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et

qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par

correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT QUE le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en

Conseil municipal de Kamouraska



CONSIDÉRANT QU'EN vertu des troisième et quatrième alinéa de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tels que modifiés par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections ;

RÉSOLUTION

DE permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

DE transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

- *Adoptée à l'unanimité -*

RÉSOLUTION POUR UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE

CONSIDÉRANT QU'EN vertu des dispositions de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu des dispositions de l'article 582.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon les-

quelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

RÉSOLUTION

D'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

- *Adoptée à l'unanimité -*

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE DÉPOSÉES PAR DÉVELOPPEMENT DE KAMOURASKA (BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET CAMP DE JOUR)

QUE, suite au dépôt de deux (2) demandes d'aide financière déposées par Développement de Kamouraska dans le cadre de l'ouverture et du Bureau d'accueil touristique ainsi que pour l'ouverture du Camp de jour, la municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser les sommes suivantes :

Pour l'année financière 2020, pour le Camp de jour : 8 772.79 \$ (somme qui n'avait pas été versée en 2020).

Pour l'année financière 2021, pour le

Camp de jour et le Bureau d'accueil touristique : 15 000.00 \$.

- *Adoptée à l'unanimité -*

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UTILISATION DU PARC DU PETIT-ABOITEAU (EXTRÉMITÉ DE LA RUE SAINT-LOUIS) - COURS YOGA

QUE la municipalité de Kamouraska autorise madame Ève Green, responsable du cours de yoga, à utiliser le Parc du Petit-Aboiteau situé à l'extrémité de la rue Saint-Louis et ce, à compter de juin prochain, pour la période estivale, si la température le permet.

QUE la municipalité demande à la personne responsable de l'activité de respecter toutes les mesures sanitaires qui seront émises par la Santé Publique lors de l'activité.

- *Adoptée à l'unanimité -*

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION D'UNE RESSOURCE SPÉCIALISÉE POUR SUPPORT AU CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE l'URLS propose aux camps de jour du Kamouraska l'embauche d'une ressource spécialisée 1 journée/semaine/camp pour donner du support aux animateurs pour leurs interventions avec la clientèle ayant des besoins particuliers ou plus difficiles ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de cette ressource est de 6 000,00 \$ mais que l'URLS assumerait 50 % des coûts ;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) municipalités sont intéressées à participer à ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE le 3 000.00 \$ manquant pourrait être divisé sur six (6) municipalités; ce qui reviendrait à 500,00

Conseil municipal de Kamouraska



\$/municipalité participante et que du financement pourra être demandée à certains organismes ;

RÉSOLUTION

QUE la municipalité de Kamouraska participe à ce projet en versant la somme de 500,00\$ pour sa réalisation.

- *Adoptée à l'unanimité -*

DEMANDE D'ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2018-02-32 DÉLÉGUANT LA GESTION DES QUAIS À PATRIMOINE MARITIME DE KAMOURASKA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de d'abrogation de la résolution 2018-02-32 déléguant la gestion des quais à Patrimoine maritime de Kamouraska ;

CONSIDÉRANT QUE Patrimoine maritime de Kamouraska ne désire plus être promoteur ni gestionnaire des quais ;

CONSIDÉRANT QUE Patrimoine maritime de Kamouraska anticipe qu'il sera difficile de combler les postes d'administrateurs sur le conseil d'administration étant donné la complexité du dossier de réfection du Quai Taché en cours ;

RÉSOLUTION

QUE la municipalité accueille la demande d'annulation de gestion des quais telle que demandée par Patrimoine maritime de Kamouraska.

- *Adoptée à l'unanimité -*

RECONNAISSANCE AUX FINS DE L'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES DE LA CORPORATION DE L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE DE KAMOURASKA INC – RÉVISION PÉRIODIQUE

RÉSOLUTION

QUE la municipalité de Kamouraska informe la Commission municipale du Québec qu'elle n'a aucune objection à appuyer la demande de renouvellement d'exemption de taxes foncières déposée par la Corporation de l'Ancien palais de justice de Kamouraska puisque la mission de l'organisme n'a pas changé depuis l'année 2012 ; date à laquelle ladite corporation a déposé ladite demande d'exemption.

QUE la municipalité de Kamouraska ne fera aucune représentation devant la Commission municipale du Québec.

- *Adoptée à l'unanimité -*

DOSSIERS CCU

DOSSIER 2021-22– DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 8, AVENUE SAINT-LOUIS SUR LE LOT 4 008 243

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux suivants :

Installation d'une porte patio; le propriétaire a présenté un nouveau modèle (portes françaises avec carreaux.

RÉSOLUTION

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

- *Adoptée à l'unanimité -*

DOSSIER 2021-30 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 179, AVENUE MOREL SUR LE LOT 4 008 056

Changement de 2 fenêtres dans les lucarnes (nord et sud) même dimensions en pvc, cadrage extérieur en bois, 4 carreaux;

Remplacement de 2 fenêtres côté sud et sud-ouest même dimensions en pvc cadrage extérieur en pvc, 6 carreaux;

RIVIÈRE-DU-LOUP

Venez rencontrer nos conseillers,
ils se feront un plaisir de vous
renseigner.

Au plaisir de vous voir bientôt !

T. 418-862-3222

159A rue Fraser, Rivière-du-Loup
www.rivieredulouptoyota.com



Conseil municipal de Kamouraska



Rénovation de la galerie, même dimension, en cèdre de couleur jaune et rouge foncé (comme actuellement);

Changement revêtement extérieur des pignons par du déclin de bois (Maybec) de 6" même couleur qu'actuellement (jaune);

Abattage d'un bouleau et remplacement par un autre arbre mature (essence à préciser).

RÉSOLUTION

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

- *Adoptée à l'unanimité -*

DOSSIER 2021-32 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 167, AVENUE MOREL SUR LE LOT 4 008 065

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour changement d'usage :

Code d'utilisation actuelle : Auberge – Gîte touristique

Code d'utilisation projeté : Logement

RÉSOLUTION

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

- *Adoptée à l'unanimité -*

2021-33 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 98, AVENUE MOREL SUR LE LOT 6 116 322

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour changement d'usage :

Code d'utilisation actuelle : Logement

Code d'utilisation projeté : Résidence de tourisme

RÉSOLUTION

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

- *Adoptée à l'unanimité -*

DOSSIER 2021-35 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 233, AVENUE MOREL SUR LE LOT 4 008 014

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux suivants :

Peinture extérieure de la résidence, du garage et de l'atelier, couleur Gris Chelsea (BM, K634, HC-168);

Remplacement de planches de bois pourries.

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

- *Adoptée à l'unanimité -*

2021-37 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 36, AVENUE MOREL SUR LE LOT 6 116 322

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux suivants :

Remplacement du revêtement de la toiture en bardeau d'asphalte (couleur Dakota bois rouge).

RÉSOLUTION

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

- *Adoptée à l'unanimité -*

2021-14 – DEMANDE DE CERTIFICAT DE CONSTRUCTION POUR LE AVENUE CHAS- SÉ SUR LE LOT 4 008 187 ET 4 008 177

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation du plan d'implantation (J-215-E-1) tel que soumis.

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de construction telle que soumise (Projet 21-157) avec les recommandations suivantes :

Résidence :

Fondation recouverte de couleur unie (pas de pierres);

Installer fenêtres côté est avant de la même hauteur que l'autre afin de créer une harmonisation des fenêtres;

Porte avant : installer une porte simple (sans fenêtre à droite ou à gauche) et divisée de la façon suivante : fenêtres 2/3 et caisson 1/3;

Colonnes : d'aspect uniforme (rectangulaire) et de dimension maximale 5" x 5";

Garage :

Fondation recouverte de couleur unie (pas de pierres);

Installer deux fenêtres identiques du côté ouest afin d'harmoniser les modèles présents;

Couleur de la porte avant comme celle de la résidence;

Le propriétaire devra fournir les précisions suivantes :

S'il y aura installation d'une cheminée à

Conseil municipal de Kamouraska



la résidence;

Dimension et modèle des colonnes;
Hauteur du garage;
Plan d'aménagement intérieur du garage (pour l'émission du permis de construction).

RÉSOLUTION

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

- *Adoptée à l'unanimité -*

DOSSIER 2021-31 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 26, AVENUE MOREL SUR LE LOT 4 008 290

Les membres du CCU recommandent au conseil que le propriétaire soit informé que le CCU a une réticence concernant ce type d'aménagement en façade :

Construction d'une véranda ouverte en cèdre (4' x 16' x 8');

Plancher fait en cèdre de 2' x 6';

Toiture en Plexiglas transparent.

De plus, afin de bien visualiser l'aménagement futur de la structure, des plans plus détaillés présentant une vue de façade, latérale et en hauteur seront demandés au propriétaire avant de poursuivre l'étude du dossier au CCU. Dossier en cours.

INFORMATIONS DU MAIRE

Le maire informe les membres présents ne qu'il ne se représentera pas lors de la prochaine élection générale le 7 novembre prochain.

Informations sur la présence de caudettes de la SQ lors de la période estivale.

APPROBATION DES COMPTES

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES
PAYÉES AU 31/05/21 : 94 825.17 \$

LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU
MOIS :

80 240.28 \$

GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR MAI 2021 :

175 065.45 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles (incluant les salaires) est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

La secrétaire-trésorière a déposé à chaque membre du conseil la liste détaillée des dépenses telle que présentée ci-haut.

CORRESPONDANCE POUR MAI 2021 POUR LECTURE ET DÉPÔT AU CONSEIL

Prendre note que le détail de la correspondance a été remis à chaque membre du conseil. Consultation sur demande au bureau municipal.

RÉSOLUTIONS

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA SADC

RÉSOLUTION

QUE la municipalité de Kamouraska renouvelle son adhésion à la SADC.
Coût : 34.49 \$.

- *Adoptée à l'unanimité -*

RÉSOLUTION D'ADHÉSION COMME MEMBRE À PROJEKTION 16-35

RÉSOLUTION

QUE la municipalité adhère à Projektion 16-35 à titre de membre.
Coût : 50,00 \$

- *Adoptée à l'unanimité -*

DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

RÉSOLUTION

QUE la municipalité de Kamouraska joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la municipalité salue l'annonce du

Conseil municipal de Kamouraska



gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à Mme Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

VARIA

PAIEMENT DE FACTURES ADDITIONNELLES

QUE la municipalité autorise la secrétaire-trésorière à payer à qui de droit les factures additionnelles suivantes étant donné que le mois de mai est fermé.

ACHAT D'UNE LAVEUSE À PRESSION (USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE)

RÉSOLUTION

QUE la municipalité autorise Le Responsable des Travaux Publics, monsieur Jérôme Drapeau, à procéder à l'achat d'une laveuse à pression électrique pour utilisation à l'usine de traitement de l'eau potable.

Coût : 1 375.00 \$ + taxes applicables.

- *Adoptée à l'unanimité -*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions transmises par courrier électronique :

Agir pour l'environnement (demande sera étudiée en réunion de travail).

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sécurité incendie de la MRC de Kamouraska



Gardez un œil sur vos

plates-bandes

Sous les fleurs, ça brûle!

le feu n'est pas un jeu

Conseil municipal de Kamouraska



Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Kamouraska, tenue à 20H00 dans la grande salle du Centre communautaire de Kamouraska, le lundi 5 juillet 2021, sous la présidence du maire, Gilles A. Michaud.

Cette séance se tiendra en présentiel pour les élus municipaux et le personnel administratif conseil (avec distanciation & mesures sanitaires appliquées) ainsi qu'en présence de la population en général tel qu'énoncé par les autorités de la Santé publique tout en appliquant les mesures sanitaires.

RÉSOLUTION

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 dont les membres du conseil ont reçu copie dans les délais prévus affirmant qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à sa lecture. Le procès-verbal a été affiché aux endroits prévus et est adopté avec la correction suivante : Monsieur Jérôme Drapeau, Responsable des Travaux Publics, n'était pas présent à cette séance ordinaire.

- *Adoptée à l'unanimité -*

RÉSOLUTION

QUE la municipalité autorise la directrice générale à procéder à une demande de soumissions sur invitation concernant le déneigement des rues et routes du Village, du stationnement Nord & Sud de l'Église ainsi que le déblaiement des trottoirs sur une longueur de 2 km (à partir de la Route du Cap Taché jusqu'à la route Lauzier) pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

QU'il soit indiqué dans la demande de soumissions que les travaux pourront être accordés séparément ou pourront être annulés.

- *Adoptée à l'unanimité -*

RÉSOLUTION

QUE la municipalité de Kamouraska :

- ratifie les termes et conditions de l'avenant à l'entente concernant un regroupement de municipalités relativement au lancement d'un appel d'offres portant sur la mise en commun d'un service de collecte et de transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques et à la conclusion d'une entente pour la mise en commun d'un service de traitement des matières recyclables;

- autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité de Kamouraska ledit avenant.

- *Adoptée à l'unanimité -*

RÉSOLUTION

QUE la municipalité de Kamouraska :

- ratifie les termes et conditions de l'entente concernant un regroupement de municipalités relativement au lancement d'un appel d'offres portant sur la mise en commun d'un service de collecte et de transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques ainsi qu'au lancement d'un appel d'offres portant sur la mise en commun d'un service de traitement des matières recyclables;

- autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité de la municipalité de Kamouraska ladite entente.

- *Adoptée à l'unanimité -*

RÉSOLUTION

TITRE DU PROJET : TRAVAUX DE PAVAGE ROUTE DU CAP TACHÉ, ROUTE LAUZIER, PETIT-RANG ET CHEMIN PELLETIER

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DÉPOSÉE PAR GUILLAUME BOUCHARD, INGÉNIEUR, POUR L'ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS POUR LE PAVAGE DE LA ROUTE DU CAP TACHÉ, ROUTE LAUZIER, PETIT-RANG ET CHE-

MIN PELLETIER

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à des travaux de décohesionnement et de pavage sur certaines routes municipales ;

ATTENDU QUE ces travaux de génie civil sont estimés à plus de 100 000,00 \$ et que dans ce cas, la municipalité doit procéder à l'embauche d'un ingénieur afin de préparer des plans et devis ainsi que la demande de soumissions sur le SÉAO ;

QUE la municipalité de Kamouraska accepte l'offre de services déposée par Guillaume Bouchard, ingénieur, incluant les étapes suivantes : relevé terrain, conception, élaboration des plans et devis, bordereau de soumission et d'estimation, compléter la demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale si reconduit, dépôt des documents sur le SÉAO.

- *Adoptée à l'unanimité -*

RÉSOLUTION

DOSSIERS CCU

DOSSIER 2021-14– DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR L'AVENUE CHASSÉ SUR LE LOT 4 008 187 ET 4 008 177

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de permis de construction avec les modifications telles que soumises par le propriétaire avec la recommandation suivante :

Fondation recouverte de couleur unie (pas de pierres).

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

- *Adoptée à l'unanimité -*

RÉSOLUTION

DOSSIER 2021-39 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 136, AVENUE MOREL SUR LE LOT 4 008 133

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux sui-

Conseil municipal de Kamouraska



<p>Vante :</p> <p>Fondation recouverte de couleur unie (pas de pierres).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoptée à l'unanimité - <p>RÉSOLUTION</p> <p>DOSSIER 2021-39 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 136, AVENUE MOREL SUR LE LOT 4 008 133</p> <p>Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux suivants :</p> <p>Changement de 11 fenêtres (1er étage – 5 fenêtres à 6 carreaux, 1e étages – 6 fenêtres à 4 carreaux);</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoptée à l'unanimité - <p>RÉSOLUTION</p> <p>DOSSIER 2021-42 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 135, AVENUE LEBLANC SUR LE LOT 4 008 030 et 4 008 034</p> <p>Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux suivants :</p> <p>Remplacement du revêtement de la toiture en bardeau d'asphalte noir (actuellement bardeaux de cèdre noir);</p> <p>Les membres du comité recommande qu'il serait préférable d'utiliser le même matériau qu'actuellement ou à tout le moins un matériel avec une apparence s'y apparentant davantage.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoptée à l'unanimité - <p>RÉSOLUTION</p> <p>Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux suivants :</p> <p>Construction d'un escalier côté nord-ouest en bois traité (largeur 9½ pieds x hauteur 5½ pieds) peint de couleur grise avec barreaux blancs (comme galerie existante);</p> <p>Rampe gris foncé comme celle existante</p>	<p>(longueur 9,67 pieds x hauteur 3,25 pieds).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoptée à l'unanimité - <p>RÉSOLUTION</p> <p>DOSSIER 2021-45– DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 68, AVENUE MOREL SUR LE LOT 4 008 065</p> <p>Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux suivants :</p> <p>Peindre 6 portes de couleur noire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoptée à l'unanimité - <p>RÉSOLUTION</p> <p><u>DOSSIER 2021-46 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 54, AVENUE MOREL SUR LE LOT 4 008 249</u></p> <p>Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux suivants :</p> <p>Remplacement du revêtement de la toiture en tôle noire (actuellement bardeau d'asphalte noir);</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoptée à l'unanimité - <p>RÉSOLUTION</p> <p>RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MARIE-PIER FOURNIER</p> <p>QUE la municipalité renouvelle le mandat de madame Marie-Pier Fournier pour 40 heures additionnelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoptée à l'unanimité - <p>RÉSOLUTION</p> <p>INFORMATIONS DU MAIRE</p> <p>Suivi sur le dossier du quai Taché</p> <p>Début de la saison touristique</p> <p>APPROBATION DES COMPTES</p> <p>QUE les comptes suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoptée à l'unanimité - 	<p>Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles (incluant les salaires) est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.</p> <p>AUTORISATION POUR VENTE DE GARAGE</p> <p>QUE la municipalité de Kamouraska autorise madame Yvette Raymond du 86, avenue Moel, à tenir une vente de garage les 17 et 18 juillet prochain. En cas de mauvaise température, cette vente de garage sera reportée les 24 et 25 juillet.</p> <p>La propriétaire se doit de suivre les normes de mesures sanitaires émises par la Santé Publique.</p> <p>CONGRÈS DE LA FQM (POUR MAIRES ET/OU ÉLUS MUNICIPAUX)</p> <p>QUE la municipalité de Kamouraska autorise deux représentants municipaux à assister au Congrès des élus, à Québec, du 30 septembre au 2 octobre 2021.</p> <p>Inscriptions : 2 personnes. Représentants à déterminer.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoptée à l'unanimité - <p>Questions transmises par courrier électronique :</p> <p>Interrogations sur le processus électoral pour les résidents permanents :</p> <p>Site Internet à corriger.</p> <p>Activités ponctuelles subventionnées.</p> <p>Demande d'appui pour les activités au Moulin Paradis.</p> <p>Véhicules récréatifs (stationnement de nuit).</p> <p>Reconnaissance culturelle (Moulin Paradis).</p> <p>FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE</p> <p>QUE cette séance soit close. Il était 21H35.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoptée à l'unanimité -
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Conseil municipal de Kamouraska



Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 août 2021

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Kamouraska, tenue à 20H00 dans la grande salle du Centre communautaire de Kamouraska, le lundi 2 août 2021, sous la présidence du maire, Gilles A. Michaud.

Cette séance se tiendra en présentiel pour les élus municipaux et le personnel administratif (avec distanciation & mesures sanitaires appliquées) ainsi qu'en présence de la population en général tel qu'énoncé par les autorités de la Santé publique tout en appliquant les mesures sanitaires.

RÉSOLUTION

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 dont les membres du conseil ont reçu copie dans les délais prévus affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à sa lecture. Le procès-verbal a été affiché aux endroits prévus et est adopté

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Lors de dernière séance ordinaire du conseil (5 juillet 2021), le Musée Régional de Kamouraska avait demandé une résolution d'appui à la municipalité concernant le changement de mission du Moulin Paradis à la CPTAQ.

Le conseil municipal a fourni au Musée Régional la résolution numéro 21-05-92 intitulée : Résolution d'appui au dossier du Moulin Paradis concernant une modification à apporter au schéma d'aménagement de la MRC de Kamouraska.

- *Adoptée à l'unanimité -*

RÉSOLUTION

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE LA SOUMISSION PUBLIQUE POUR LE DÉNEI-

GEMENT (SECTEUR PAROISSE) POUR LES ANNÉES 2021-2022, 2022-2023 ET 2023-2024

QUE, suite à l'ouverture des soumissions publiques à 10H05 A.M. le 15 juillet 2021, la municipalité accepte la soumission de : C.G. Thériault Inc. étant conforme au devis de soumission.

Coût de la soumission : 480 963.42 \$ (incluant les taxes applicables pour les trois prochaines années).

- *Adoptée à l'unanimité -*

AVIS DE MOTION EST PRÉSENTÉ PAR Michel Dion qu'à une séance ultérieure, la municipalité adoptera le règlement numéro 2021-04.

Séance tenante, il y a présentation du projet de règlement 2021-04 qui stipule une modification au règlement de zonage numéro 1991-02 de la municipalité afin d'agrandir, au plan de zonage, la zone résidentielle R5 à même une partie des zones mixtes MIA8 et MIA9.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-04 (premier projet)

VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1991-02 DE LA MUNICIPALITÉ AFIN D'AGRANDIR, AU PLAN DE ZONAGE, LA ZONE RÉSIDENTIELLE R5 À MÊME UNE PARTIE DES ZONES MIXTES MIA8 ET MIA9

QUE le présent règlement portant le numéro 2021-04 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 1991-2 est modifié par l'agrandissement de la zone

résidentielle R5 à même une partie des zones mixtes MiA8 et MiA9. La modification est illustrée à la carte 1 de l'annexe I du présent règlement.

- *Adoptée à l'unanimité -*

RÉSOLUTION

Adoption du projet de règlement (no 2021-04) visant à modifier le règlement de zonage numéro 1991-02 de la municipalité afin d'agrandir, au plan de zonage, la zone résidentielle R5 à même une partie des zones mixtes MiA8 et MiA9

1) d'adopter, par la présente, le projet de règlement numéro 2021-04 qui devra être soumis à la consultation publique conformément audit arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux;

2) de fixer au 9 août 2021 la publication de l'avis public venant indiquer les modalités du processus de consultation publique.

- *Adoptée à l'unanimité -*

RÉSOLUTION

APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER - ANNÉE 2020 DE L'OMH DE KAMOURASKA

QUE la municipalité de Kamouraska accepte le rapport financier 2020 déposé par madame Dominique Bard, directrice générale, de l'OMH de Kamouraska.

- *Adoptée à l'unanimité -*

RÉSOLUTION D'ACCEPTATION DE L'EMBAUCHE, À TITRE D'INSPECTRICE RÉGIONALE, DE MADAME JANIE ROY MAILLOUX À LA MRC DE KAMOURASKA

- *Adoptée à l'unanimité -*

RÉSOLUTION

DÉPÔT ET ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE DE FERME JEAN LABRIE POUR LE 365 B, RANG DU CAP SUR LES

Conseil municipal de Kamouraska



LOTS 4 006 900, 4 007 104, 4 007 111 et 4 008 915

DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale adjointe, madame Cynthia Bernier, que le conseil municipal de Kamouraska sera saisi, lors de la séance ordinaire du 2 août 2021 à 20h, au Centre communautaire situé au 67, avenue Morel à Kamouraska, la municipalité de Kamouraska, de la nature et de l'effet d'une demande de dérogation concernant l'immeuble ci-dessous mentionné :

365B, rang du Cap à Kamouraska

Lots 4 006 900, 4 007 104, 4 007 111 et 4 008 915 faisant partie du cadastre du Québec portant le numéro de matricule suivant : 5265-28-3650.

Cette demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'une résidence à 3 mètres de la future limite de propriété arrière (nord) alors que la marge de recul à respecter est de 9 mètres. La résidence doit être construite en îlot déstructuré pour respecter le règlement de zonage. Cependant, la configuration du terrain oblige qu'elle soit implantée le plus au nord possible.

Selon l'article 5.4.2.3 du règlement de zonage, dans les zones agricoles « AA », « AB » et « AD » identifiées au plan de zonage, la marge arrière minimale est établie à 9 mètres (29,5 pi.) pour tout bâtiment principal et à 4 mètres (13 pi.) pour tout bâtiment complémentaire ou accessoire.

De plus, il est précisé à l'article 4.2.2 que l'usages autorisés dans les cours latérales et arrières : les galeries, les balcons, perrons, auvents, avant-toits, marquises et escaliers extérieurs pourvu qu'ils soient situés à une distance d'au moins deux mètres (2 m.) des limites de l'emplacement.

Cette demande a été soumise au Comité Consultatif d'Urbanisme de la municipalité de Kamouraska.

Dans le cas où le conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, celle-ci ainsi approuvée par le conseil municipal,

sera réputée conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Kamouraska.

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance à la date, heure et endroit désignés dans cet avis public.

- *Adoptée à l'unanimité -*

DOSSIERS CCU

RÉSOLUTION

DOSSIER 2021-0023– DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 365 B, RANG DU CAP SUR LES LOTS 4 006 900, 4 007 104, 4 007 111 ET 4 008 915

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de dérogation mineure telle que soumise par le propriétaire :

Demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'une résidence à 3 mètres de la future limite de propriété arrière (nord) alors que la marge de recul à respecter est de 9 mètres.

- *Adoptée à l'unanimité -*

RÉSOLUTION

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux suivants : Remplacement de la toiture de la résidence et du cabanon par une tôle canadienne à l'ancienne (26GA) et moulure sur toiture et lucarne couleur fusain QC 16072 (actuellement en bardeau d'asphalte de couleur charcoal);

Arrêts de neige de type fleur de lys en bronze massif.

- *Adoptée à l'unanimité -*

RÉSOLUTION

DOSSIER 2021-53 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 167, AVENUE MOREL SUR LE LOT 4 008 065

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux suivants :

Remplacement de la toiture de la résidence et de la véranda par une tôle canadienne de couleur gris foncé – charbon WXL 55174 Deep Gray;

Arrêts de neige Apex Fleur de Lys – Avalanche de couleur gris foncé – charbon WXL 55174 Deep Gray.

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

- *Adoptée à l'unanimité -*

RÉSOLUTION

DOSSIER 2021-54– DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 115, AVENUE LEBLANC SUR LE LOT 4 471 487 et 4 008 045

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux suivants à la condition que le bâtiment soit à l'usage exclusif de remise après inspection de la municipalité :

Installation d'un solarium Sunspace (modèle 200) de couleur blanche au bâtiment secondaire sur dalle de béton et toit existants (12' x 20' x 7'8").

- *Adoptée à l'unanimité -*

RÉSOLUTION

DOSSIER 2021-56 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 139, AVENUE LEBLANC

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux suivants :

Repeindre 4 portes (1 porte de la résidence et 3 du cabanon) de couleur bleu foncé (anciennement jaune);

Repeindre galerie nord-ouest dans les mêmes teintes qu'actuellement ou un peu plus pâle (à confirmer).

- *Adoptée à l'unanimité -*

RÉSOLUTION

DOSSIER 2021-56 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 141, AVENUE LEBLANC

Conseil municipal de Kamouraska



Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux suivants :

Repeindre les portes de la résidence de couleur bleu électrique (anciennement jaune);

- **Adoptée à l'unanimité -**

RÉSOLUTION

DOSSIER 2021-55- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR LE 130, AVENUE MOREL SUR LE LOT 5 186 094

Les membres du CCU ne recommandent pas au conseil l'acceptation de la demande de permis de construction pour la construction d'une nouvelle résidence pour les raisons suivantes :

Article 5.1.2.2 Largeur minimale de la façade d'un bâtiment résidentiel

Dans toutes zones "MIA" identifiées au plan de zonage, la largeur minimale de la façade avant d'un bâtiment résidentiel est établie à 9 mètres (29.5 pi).

Article 5.1.2.1 Hauteur d'un bâtiment principal

Dans les zones mixtes "MiA" identifiées au plan de zonage, les hauteurs minimale et maximale permises sont fixées selon ce qui suit:

Hauteur minimale : 4,0 mètres (13 pi.)

Hauteur maximale : 10,06 mètres (33 pi.).

- **Adoptée à l'unanimité -**

RÉSOLUTION

DOSSIER 2021-58- DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 65, AVENUE MOREL SUR LE LOT 6 092 727 et 6 092 728

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux sui-

vants :

Installation de 2 enseignes (53" x 32"), une sur le mur nord et une sur le mur est du bâtiment principal.

- **Adoptée à l'unanimité -**

RÉSOLUTION

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit

autorisée à en faire les paiements :

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU 31/07/21 : 46 641.00 \$

LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS : 30 365.35 \$

GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR JUILLET 2021 :	77 006.35 \$
-----------------------------------------------	--------------

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles (incluant

les salaires) est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

- **Adoptée à l'unanimité -**

RÉSOLUTION

INSCRIPTIONS AU COLLOQUE DE ZONE LE 9 SEPTEMBRE 2021

QUE la municipalité de Kamouraska autorise mesdames Mychelle Lévesque et madame Cynthia Bernier, à assister au Colloque de zone qui se tiendra le 9 septembre prochain à Saint-Jean-de-Dieu.

QUE les frais de kilométrage soient remboursés, si applicable.

- **Adoptée à l'unanimité -**

RÉSOLUTION

PAIEMENT DE FACTURES ADDITIONNELLES

QUE la municipalité autorise la secrétaire-

trésorière à payer à qui de droit les factures additionnelles suivantes étant donné que le mois de juillet est fermé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Faire réparations :

Côte du Cap (trous sur la chaussée)

Fossé de la route des 14 Arpents (Nord du chemin)

Intervention de monsieur Caddell : chanson écrite sur Kamouraska : Promotion pour le village

Le logo de Kamouraska : gloriette. Lettre transmise par Jean-Guy Charest en 2004.

Informations pour être candidat à l'élection municipale.

Résidente du HLM (système de climatisation installé au salon). Niveau de climatisation à contrôler : Voir avec madame Dominique Bard).

Élections municipales : Communiqués seront faits aussitôt que la période électorale sera ouverte : Site Web et autres médias d'information.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

RÉSOLUTION

QUE cette séance soit ajournée au 9 août 2021 à 20H00. Il était 21H30.

- **Adoptée à l'unanimité -**

RÉSOLUTION

Résolution pour acceptation du soumissionnaire pour travaux de décohesionnement et de pavage de diverses rues.

- **Adoptée à l'unanimité -**



Un énorme merci pour nos précieux commanditaires.

AOÛT 2021**Calendrier des collectes**

6-13-20-27 août	Collecte des matières organiques		418 492-6523
10-24 août	Collecte des matières recyclables encombrants		418 492-6523
3-17-31 août	Collecte des ordures		418 492-6523

Calendrier des activités et dates importantes

17 août	Ciné-piano		
18 août	Comité consultatif d'urbanisme		
27 août	Kamouraska se rencontre à l'été		
22 août	Marché public		

SEPTEMBRE 2021**Calendrier des collectes**

3-10-17-24 septembre	Collecte des matières organiques		418 492-6523
7-21 septembre	Collecte des matières recyclables encombrants		418 492-6523
14-28 septembre	Collecte des ordures		418 492-6523

Calendrier des activités et dates importantes

5 septembre	Marché public		
13 septembre	Séances du conseil municipal		418 492-6523 poste 221
22 septembre	Comité consultatif d'urbanisme		

Boulangerie Niemand



Horaire de mai jusqu'à la fin
octobre

Ouvert du jeudi au dimanche

Heures d'ouverture :

Entre 8h et 16h

82, avenue Morel, Kamouraska 418 492-1236

Quai des Bulles

Savonnerie
artisanale

KAMOURASKA

ATELIER ET BOUTIQUE
66, AVENUE MOREL
418 492-9673
OUVERT À L'ANNÉE 7/7



QUAIDESBULLES.CA



FÉE G★URMANDE

CHOCOLATERIE – KAMOURASKA

65 C avenue Morel, Kamouraska
info@lafeegourmande.ca
418 492-3030



POISSONNERIE • BISTRO • FUMOIR ARTISANAL

57, avenue Morel, Kamouraska (Québec) G0L 1M0
Téléphone : 418 492-7988 Fax : 418 492-9225

Livraison partout au Québec

www.poissonnerielauzier.com